

N° FIN/2021/32**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	25 mars 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	25 mars 2021	En exercice : 50 Présents : 39 Votants : 47

Séance du 31 mars 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 31 mars deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET (sauf délibérations n° 22 à 26), Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Manuel PETIT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Murielle LE ROY, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Sophie CALLÉ, pouvoir à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Guy BOURRAS
M. Guy GOUIN, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, suppléé par M. Manuel PETIT
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
M. Guy AVENIA
M. Gilles-Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND**Objet : fiscalité 2021**

FIN/2021/32

**Conseil communautaire du
31 mars 2021**

Objet : fiscalité 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les bases de la fiscalité de la CCJ pour l'année 2021.

Vu le projet du budget 2021,

Vu la commission des finances et la conférence des maires du 25 janvier 2021,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** les taux de la CFE, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au même niveau que l'année antérieure, soit :

CFE : taux de 22,52 %

TAXE FONCIERE (bâti) : Taux 3 %

TAXE FONCIERE (non bâti) : Taux 2,21 %

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ces taux.

Pour copie conforme,
Le Président



Nicolas SORET